



## UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

### COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 4 avril 2023

CA en distanciel

*Présents : François AMBOLET, Ariane CHARTIER, Françoise CLAUDEL, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Marie-France HUREL, Michelle JEGAT, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Marie-Louise LE TEXIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE. Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS.*

*Excusées : Geneviève LANGLOIS, Christine MIEGGE.*

#### **1.CR du dernier CA** (06.2.2023)

Le compte-rendu figurera sur le site de l'UFUTA dans la rubrique Fonctionnement comme d'habitude

*Contre : 0    Abstention : 0    Pour : adopté à l'unanimité*

#### **2.Point financier**

*Cotisations :* au 31 mars 23 structures avaient réglé leur cotisation. Plusieurs relances ont été émises sans résultat à ce jour.

#### **Compte de résultats :**

la présentation est conforme aux normes. Le montant de – 3015 € correspond à un projet qui n'avait pas été provisionné en AG. Par conséquent il y a eu prélèvement sur la réserve.

François VELLAS constate que sans le domaine informatique le budget serait à l'équilibre. Il soulève la question du paiement des salaires

Stéphane RAVAILLE : le travail concernant la communication est effectué par l'informaticien qui prépare pour chaque structure.

Le Président indique que 3 stratégies s'offrent à nous : réduire, proposer une augmentation des cotisations ou prendre dans les réserves.

On peut pointer chaque ligne afin de réduire les dépenses. Or l'UFUTA dispose des réserves équivalent à 5 années de fonctionnement. Il rappelle également qu'en 2022 il y a eu les dépenses pour les Assises

Le travail de l'informaticien est satisfaisant et c'est un travail indispensable.

Michelle JEGAT fait remarquer qu'il faut au moins 2 ans pour avoir le fruit des actions ; François AMBOLET partage cet avis.

Le Président souligne que l'interrogation de François VELLAS est légitime. Parmi les solutions pour l'équilibre du budget : il faut attirer davantage de structures et les faire adhérer. Avec la création des délégués régionaux on tente l'expérience d'aller vers de nouveaux adhérents. Yvon LEGALL estime que c'est une décision urgente à prendre.

Si on se vend mal on n'aura pas de nouveaux adhérents, le projet de « délégués régionaux » va permettre de nous faire connaître.

Le Président constate qu'après avoir traversé une période de turbulence, il est indispensable de bouger, sinon on meurt. Comme nous avons des réserves on peut garder un élan, un dynamisme Nos réflexions sont réfléchies et le commentaire de François VELLAS est justifié et légitime.

**Bilan** : seulement la trésorerie      Contre : 0      Abstention : 0      Pour : **adopté à l'unanimité**

**Budget prévisionnel :**

Cotisation : Le Président propose le statu quo pour la cotisation à 0,50 €

Contre : 0      Abstention : 0      Pour : **adopté à l'unanimité**

Pour le budget 2022/2023 il reste à prévoir les frais occasionnés pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en juin 2023.

La création de délégués régionaux est une excellente initiative. Il faut prévoir un budget et l'inscrire. Stéphane RAVAILLE propose de mettre ce sujet à l'ODJ de la prochaine Assemblée générale et d'organiser une journée des dirigeants sur ce thème.

**3. Travaux du bureau** (réunion du 27mars 2023)

Il est proposé une organisation par région, avec la création de délégués régionaux pour représenter le Président lors de rencontres avec les structures. Il s'agit de mettre en place une organisation matérielle et une organisation fonctionnelle.

Après la visite d'une structure, les délégués devront faire un rapport pour rendre compte sur tous les éléments échangés

**4. Convention collective**

Deux hypothèses s'offrent à l'UFUTA :

- soit changer de convention
- soit faire un avenant à la convention Eclat

Cela représente un travail important car il faut fournir des arguments, il faut indiquer le volume des salariés, le volume financier.

Ariane CHARTIER propose d'envoyer un questionnaire aux structures. Seules les structures associatives sont concernées.

Le seul élément important concerne l'emploi dans les structures de conférenciers et d'enseignants ponctuels. Une voie est possible par l'intervention de la convention collective.

Le rôle de l'UFUTA est de pouvoir conseiller les structures sur ce point.

François VELLAS indique que dans les Universités il n'est désormais plus possible d'avoir des bénévoles.

**5. Informations diverses**

***Teams***

La gratuité pour l'utilisation de Teams prend fin le 12 avril 2023. Cependant une liaison gratuite de 40 minutes reste possible.

L'UTL34 a un compte Teams et peut mettre en route un compte pour l'UTL et l'UFUTA.

François VELLAS n'est pas favorable à cette solution ; il estime que l'UFUTA ne doit pas dépendre d'une structure et prône l'indépendance du point de vue politique de l'association et du point de vue de l'éthique.

***Assemblée Générale Ordinaire 2023 à Saint Germain en Laye***

Les points à aborder :

- Convention collective et délégués régionaux
- Cours en visio

- Politique de communication
- Bilan d'activité : comparer la démarche, mettre en commun et examiner à quoi cela peut servir

### ***Bilan d'activité 2021-2024***

François AMBOLET souligne qu'il faudrait que le bilan soit utilisé, qu'il serve à quelque chose. Il représente un diagnostic stratégique des structures pour la partie prospective.

Stéphane RAVAILLE souhaite le maintien du lien avec le ministère, permettant à toutes les structures de se situer dans un ensemble. Pour rebondir il faut des lignes directrices, un cadre, un contenu.

Il est suggéré de faire une lecture commune du bilan lors de la journée des dirigeants.

Remarque : En matière de prospective il existe dans certaines structures des cellules de prospective pour mettre en commun et voir à quoi cela peut servir.

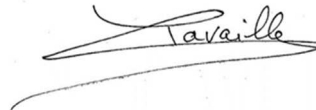
2023-2024 est une année anniversaire de la création de l'UFUTA. Nous pourrions organiser une conférence commémorative

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE